



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**FRANCE
RURALITÉS**



Webinaire d'informations

Jeudi 22 février 2024, 16h00

- **Sujet 1 – La démarche ÉcoQuartier**
 - *Mme Karine RELLE, DDTM, chargée de projet aménagement durable du territoire*
- **Sujet 2 – L'égalité femmes / hommes et les collectivités territoriales**
 - *Mme Valérie RICHAUD-TAUSSAC, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité*
- **Sujet 3 – La DGD Bibliothèque**
 - *Mme Séverine BOULLAY, DRAC, conseillère livre et lecture, langue française et langues de France*

WEBINAIRE DE PRÉSENTATION

LA DÉMARCHE ÉCOQUARTIER

Claire STUTZ – Cheffe du bureau accompagnement des territoires et instruction réglementaire

Karine RELLE – Correspondante Ville Durable et EcoQuartier



#aménagement durable #sobriété #résilience #inclusion

<http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/>



Hédé-bazouges



Tréveneuc

Qu'est-ce qu'un ÉcoQuartier ?



Clichy-Batignolles



Forcalquier



La Ravine, La Réunion



Langouët



Saint-Ouen





Des réponses adaptées à chaque contexte



Pas de modèle unique, pas de modèle imposé



Tous les territoires sont concernés, à toutes les échelles



Une démarche qui se réinvente ...

Novatrice et ambitieuse, la « **démarche EcoQuartier** », initiée en 2010, a contribué à insuffler une nouvelle façon de concevoir, construire et développer un aménagement durable et de qualité.

La refonte du dispositif présentée début 2023 traduit la volonté d'accélérer et de généraliser la démarche à toutes les échelles de projets et de territoire

- en tenant compte des évolutions législatives et réglementaires récentes (zan, climat..)
- en s'inscrivant en complémentarité avec les démarches d'aménagement du territoire et dispositifs d'accompagnement liés (petites villes de demain, cœur de bourg, fonds verts, ...)

Avec pour objectif de soutenir la transition des territoires vers de nouveaux modèles

- sobres (foncier, ressources locales, énergie)
- inclusifs (logements, mobilité, travail, accès santé et services)
- résilients (canicules, inondations, sécheresses,..)
- productifs (développement de filières locales, tiers lieux productifs, associations..)

La labellisation EcoQuartier

DANS LA DÉMARCHE



Rencontre avec le Préfet (ou le DDT-M)
Signature de la Charte d'engagement
qui confère le statut d'Écoprojet



D'ÉCOPROJET À ÉCOQUARTIER

ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DE L'« ÉCOPROJET »



Un accompagnement ciblé

- Avec le CEREMA pour 15 projets/an
- Ateliers des territoires format flash
- Ateliers France Ville Durable (résilience)
- Ateliers locaux (DDT, DREAL)



Une mise en réseau

- Club ÉcoQuartier national et clubs locaux
- Capitalisation des projets sur la plateforme ÉcoQuartier



Des outils mis à disposition

- Guide de l'aménagement durable numérique
- Formations gratuites
- Guide de l'évaluation dont la méthode Quartier Energie Carbone



Accès facilité aux financements

- Fonds Vert (renaturation des villes, recyclage des friches)
- Aides de la Banque des Territoires
- Portail dédié sur Aides-territoires



Une revue d'Écoprojet

Recommandations des experts pour guider le porteur de projet vers la labellisation avant le dépôt des autorisations administratives



LABELLISATION ET RECONNAISSANCE DE L'ÉCOQUARTIER



- Visite de terrain
- Examen des dossiers de candidature en commissions locale puis nationale sur la base des 20 engagements et indicateurs performanciers



Engagement

Diagnostic territorial

Stratégie/scénarios

Programmation/ conception

Quartier en chantier

Quartier livré

Quartier vécu

Engagement dans la démarche

Accompagnement de l'« EcoProjet »

EQ livré

EQ vécu

Au fil de l'eau

Campagne annuelle

Engagement

Accompagnement / boîte à outils / financements / animation

Labellisation / Reconnaissance

Engagement politique dans la démarche

Signature de la Charte

Accompagnements des EcoProjets :

Accompagnement sur mesure du CEREMA

Ateliers des Territoires format flash

Ateliers France Ville Durable sur la résilience

Méthode Energie Carbone (Urban Print)

+

accès facilité au fonds verts et aux aides de la Banque des Territoires

clubs EcoQuartiers nationaux/locaux

Revue d'EcoProjet :

réalisée avant autorisations administratives

Recommandations des experts

▪ Commissions locales

▪ Commission nationale

▪ Remise des nouveaux « labels » millésimés

Labellisation adossée aux indicateurs performanciels en plus de la double expertise



« EcoProjet »



Les 20 engagements

DÉMARCHE ET PROCESSUS



1 Concevoir un projet prenant en compte les besoins de tous et les particularités du territoire



2 Mettre en œuvre une gouvernance et un pilotage adapté



3 Associer les habitants et usagers



4 Développer l'approche en coût global



5 Évaluer, mesurer l'impact et améliorer en continu

CADRE DE VIE ET USAGES



6 (Re)faire le quartier avec l'existant



7 Favoriser le vivre ensemble, la solidarité, l'inclusion



8 Assurer un cadre de vie favorable au bien-être et à la santé



9 Concevoir un projet alliant qualité urbaine, paysagère et architecturale



10 Valoriser le patrimoine, l'histoire et l'identité du site et de ses habitants

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



11 Contribuer à une transition économique, régénérative, sociale et solidaire



12 Favoriser la proximité et la diversité des fonctions



13 Optimiser l'utilisation des ressources et développer les filières locales et les circuits courts



14 Encourager les mobilités durables et actives



15 Assurer une transition numérique responsable au service de l'aménagement durable

ENVIRONNEMENT ET CLIMAT



16 Renforcer la résilience face aux changements climatiques et aux risques



17 Contribuer à l'atténuation du changement climatique et favoriser la sobriété et les énergies renouvelables



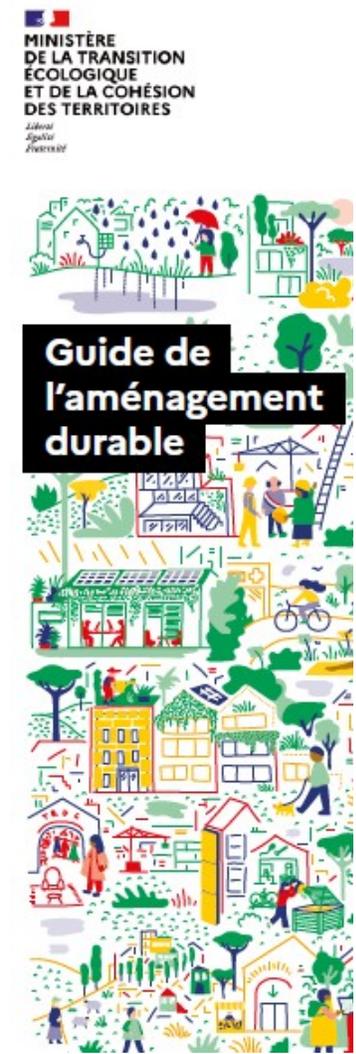
18 Éviter, réduire, recycler, valoriser les déchets



19 Préserver, gérer et restaurer la ressource en eau



20 Préserver et restaurer les sols, la biodiversité, les milieux naturels



20 INDICATEURS PERFORMANCIELS

POUR OBTENIR LA LABELLISATION ÉCOQUARTIER



DÉFI 1 SOBRIÉTÉ

Encourager la sobriété dans la consommation des ressources naturelles et de l'énergie

- Consommation totale d'espaces naturels, agricoles et forestiers du quartier (en Ha) et rapportée au nombre de logements et d'emplois créés
- Part de bâtiments conservés (%)
- Part des bâtiments neufs en anticipation de la réglementation thermique existante (%)
- Part des bâtiments existants rénovés énergétiquement (%)
- Consommation énergétique des bâtiments du quartier
- Production d'énergie renouvelable rapportée à la consommation totale du quartier (%)
- Part des bâtiments intégrant des matériaux biosourcés (%)



DÉFI 2 RÉSILIENCE

Penser le bien-être des habitants et la qualité du cadre de vie comme des leviers de la résilience du quartier

- Part des espaces bâtis impactés par des nuisances (%)
- Exposition aux risques naturels et technologiques (%)
- Coefficient de biotope par surface
- Surface d'espaces verts publics par habitants



DÉFI 3 INCLUSION

Proposer une offre de logement pour tous de qualité (énergétique, environnementale et d'usage), adaptée, diversifiée et abordable et des espaces publics favorables à la rencontre (et à l'activité physique)

- Part de logements sociaux (%)
- Part de logements abordables (%)
- Part des logements offrant une qualité d'usage (%)
- Satisfaction des habitants vis à vis de leur quartier et de leur logement



DÉFI 4 CRÉATION DE VALEURS

Diversifier l'offres de services et d'équipements et intensifier les usages de la ville

- Proximité des services de base (%)
- Densité bâtie
- Taux de cyclabilité de la voirie (%)
- Offre de mobilité alternative à la voiture individuelle (%)
- Part des ménages utilisant un mode alternatif à la voiture pour le trajet domicile travail (%)



Liste détaillée des 20 indicateurs

Indicateur utilisé pour la labellisation EcoQuartier Vécu

Les indicateurs



MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE LA NATURE

Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

Sous-direction de l'aménagement durable

Bureau villes et territoires durables

Les 20 indicateurs nationaux EcoQuartier



4 MAI 2023

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE LA NATURE
Sous-direction de l'aménagement durable
Bureau villes et territoires durables



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité



Offre d'accompagnements de la démarche ÉcoQuartier

Les élus / porteurs de projet qui s'engagent dans la démarche ÉcoQuartier bénéficient de l'accès à **une offre d'accompagnements en ingénierie et financier** afin d'ancrer leurs projets d'aménagement dans les enjeux de la transition écologique et de la sobriété foncière.

Club EcoQuartiers et les groupes de travail, cycle de formations, accès facilité aux dispositifs proposés par les partenaires de la démarche, accompagnement sur mesure du Cerema, fonds verts, documentation... Voir plaquette d'info



La démarche ÉcoQuartier : exemple de Forcalquier

Patrimoine et existant



Crédits : Google Maps

*ÉcoQuartier Historique de Forcalquier,
Alpes-de-Haute-Provence*



La démarche ÉcoQuartier : exemple de Forcalquier

Patrimoine et existant



ÉcoQuartier Historique de Forcalquier,
Alpes-de-Haute-Provence

13 Optimiser l'utilisation des ressources et développer les filières locales et les circuits courts

10 Valoriser le patrimoine, l'histoire et l'identité du site et de ses habitants

12 Favoriser la proximité et la diversité des fonctions

6 (Re)faire le quartier avec l'existant

La démarche ÉcoQuartier, la prise en compte des besoins de tous et des particularités du territoire



20 Préserver et restaurer les sols, la biodiversité, les milieux naturels



9 Concevoir un projet alliant qualité urbaine, paysagère et architecturale



3 Associer les habitants et usagers



2 Mettre en œuvre une gouvernance et un pilotage adapté



1 Concevoir un projet prenant en compte les besoins de tous et les particularités du territoire



ÉcoQuartier des Noés, Val-de-Reuil (27)



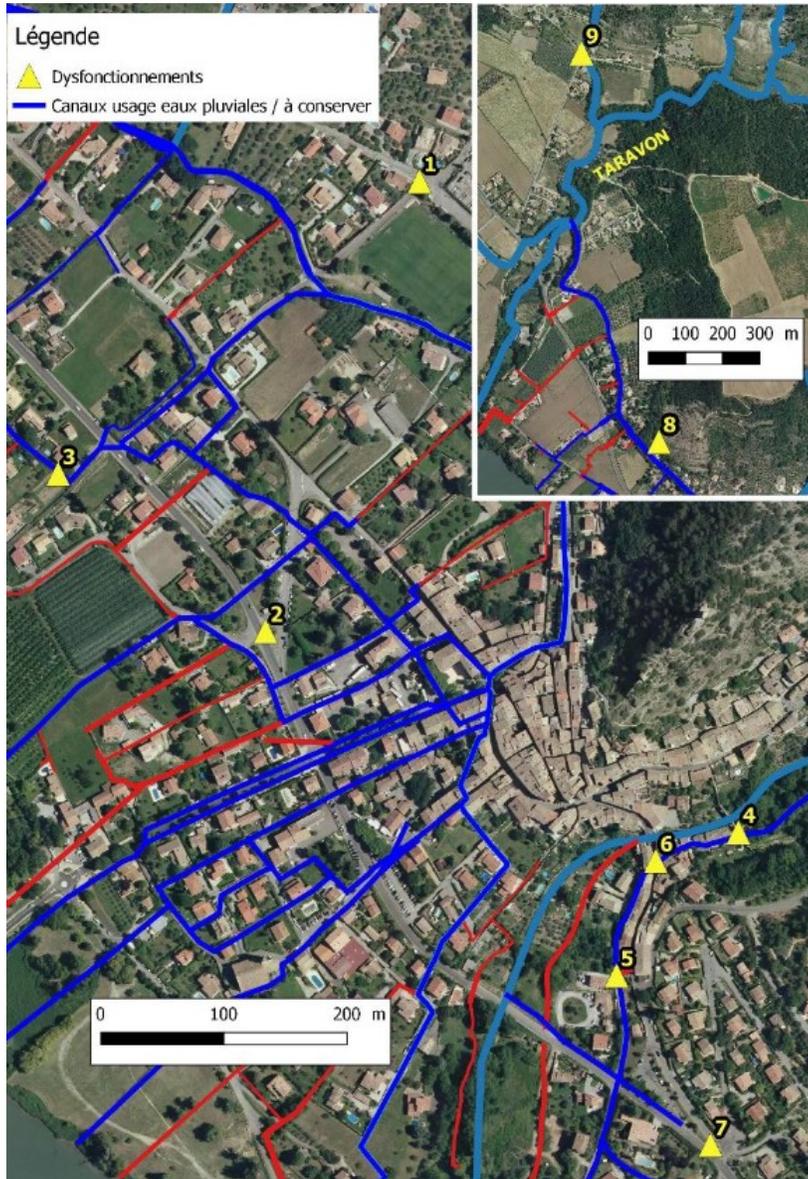
Le projet

Concepteur : Ateliers Philippe MADEC
Aménageur : SILOGE

Copilotage et co-construction du projet : élaboration d'un programme par des architectes conseils, partenaires réguliers de SILOGE, un conseiller juridique et un sociologue. Lancement d'un concours Conception-construction-exploitation nourrissant la définition du projet.

Poulailler participatif
Crèche
Asinobus : mise à disposition de 2 ânes pour le ramassage scolaire
Jardins potagers

La démarche ÉcoQuartier et la gestion de l'eau : l'exemple de Volonne (04)



La démarche ÉcoQuartier et la revitalisation des villages : santé et participation citoyenne à Volonne

LES PROJETS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Le street art



Initiative de la mairie en partenariat avec des artistes de Volonne depuis 2019. Valorisation du patrimoine pour rendre le village plus attractif et agréable.

Dessin des enfants pour la calade



Initiative de la mairie en 2018. Aménagement et conception de la place de l'Enfance dans le cadre de l'écoquartier par les enfants de l'école (CM1-CM2).

Centrale photovoltaïque citoyenne sur la restauration scolaire

Initiative du collectif pour une Transition Citoyenne en partenariat avec la coopérative Energ'éthique en 2017. Financement de panneaux photovoltaïques sur le toit de la cantine par certains habitants et la mairie.



Rénovation du chemin de Ronde

Initiative de la mairie en partenariat avec l'association pour la participation et l'action régionale (APARE) depuis 2016. Restauration des chemins historiques du village en faisant participer des jeunes pour qu'ils apprennent les techniques anciennes (calade).



Plantation d'arbres fruitiers

Initiative de la mairie en 2018. Sensibilisation des enfants à l'environnement et participation à la valorisation de leur territoire par la décoration et la végétalisation de l'écoquartier.



ÉcoQuartier de Volonne, Alpes de Haute-Provence (04)



Vos correspondants locaux et liens utiles



Pour aller plus loin...

Vos correspondants DDTM

Claire STUTZ - claire.stutz@loire-atlantique.gouv.fr

Karine RELLE - karine.relle@loire-atlantique.gouv.fr

Rendez-vous sur le site **ÉcoQuartiers** du ministère de la Transition écologique pour découvrir l'ensemble de la démarche et des exemples inspirants d'ÉcoQuartiers :

www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/

Site Cerema : Candidatez jusqu'au 19 avril 2024 à l'accompagnement sur mesure du Cerema

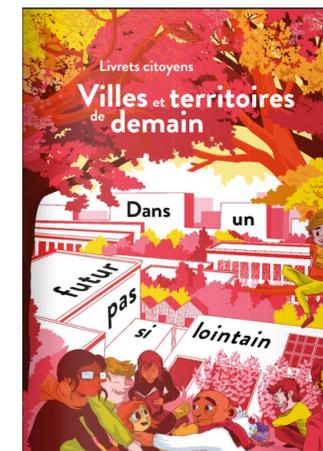


la démarche ÉcoQuartier

démarche ÉcoQuartier, portée par le Ministère de la Transition écologique, favorise de nouvelles façons de concevoir, construire et gérer la ville durablement.

1 ÉcoQuartier est un projet d'aménagement qui régit les enjeux et principes de la ville et des territoires durables.

La plateforme recense tous les projets localement labellisés ÉcoQuartiers en France.



QUESTIONS





**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**L'égalité entre les femmes et les hommes :
une politique publique portée par la délégation départementale aux
droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes**

Loire-Atlantique - février 2024

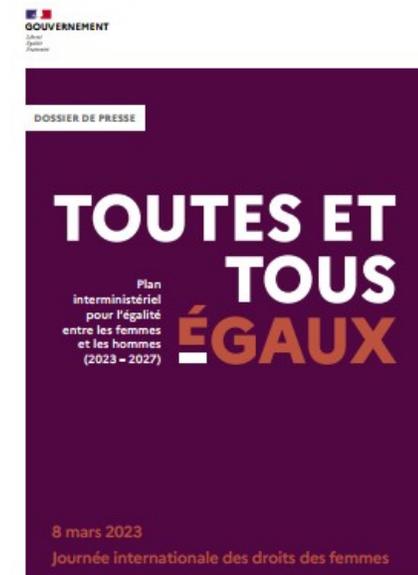
Qu'est ce qu'une déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité ?

→ Une **agente au service de l'État, sous l'autorité du Préfet** de département, qui met en œuvre les politiques publiques élaborées à l'échelle gouvernementale, relatives à :

- la lutte contre toutes les violences faites aux femmes (violences conjugales, sexuelles, économiques, dans l'espace public, cyberviolences, violences sexistes et sexuelles au travail, etc)
- l'égalité entre les femmes et les hommes (à l'école, dans le monde professionnel...)

→ Pour porter une **politique publique transversale** => **en partenariat** avec les services de l'État (forces de l'ordre, justice, EN,) avec les collectivités territoriales et avec les associations ayant à connaître ces thématiques

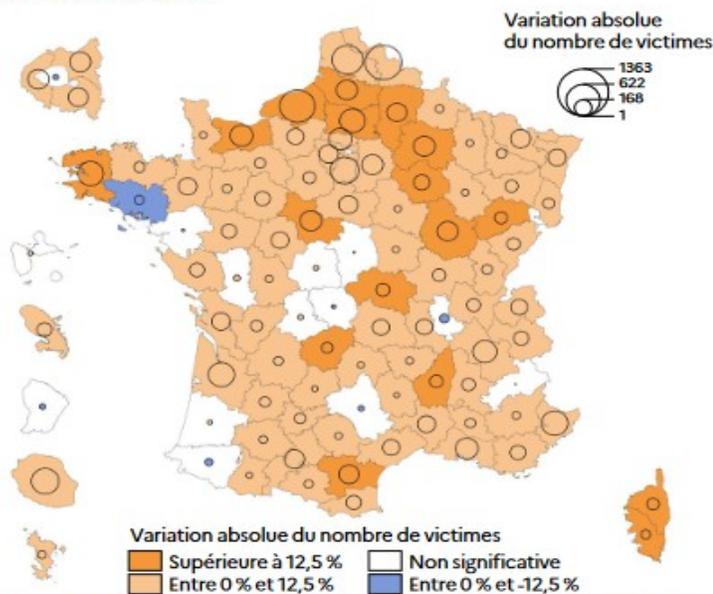
→ Avec un **cadre de travail national** : le **Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes** (2023-2027) en 4 axes : la lutte contre les violences, la santé des femmes, l'égalité professionnelle et économique et la culture de l'égalité



Evolution des violences en France

Source ministère de l'intérieur

Figure 2 – Évolution du nombre de victimes de coups et blessures volontaires de 15 ans ou plus enregistrés entre 2022 et 2023, par département de commission

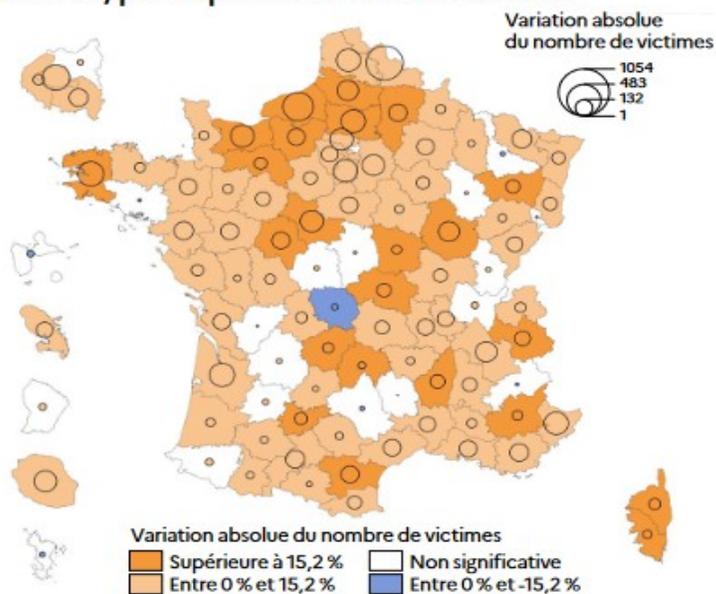


Lecture : En 2023, les coups et blessures volontaires contre des personnes de 15 ans ou plus enregistrés ont fortement augmenté en Corrèze par rapport à 2022. Dans les Pyrénées-Atlantiques, leur nombre a diminué mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit considérée comme statistiquement significative (voir l'encadré « Sources et Méthodes » pour davantage d'informations).

Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques communales de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie en 2022 et 2023.

Figure 4 – Évolution du nombre de victimes de coups et blessures volontaires de 15 ans ou plus dans le cadre familial enregistrés entre 2022 et 2023, par département de commission

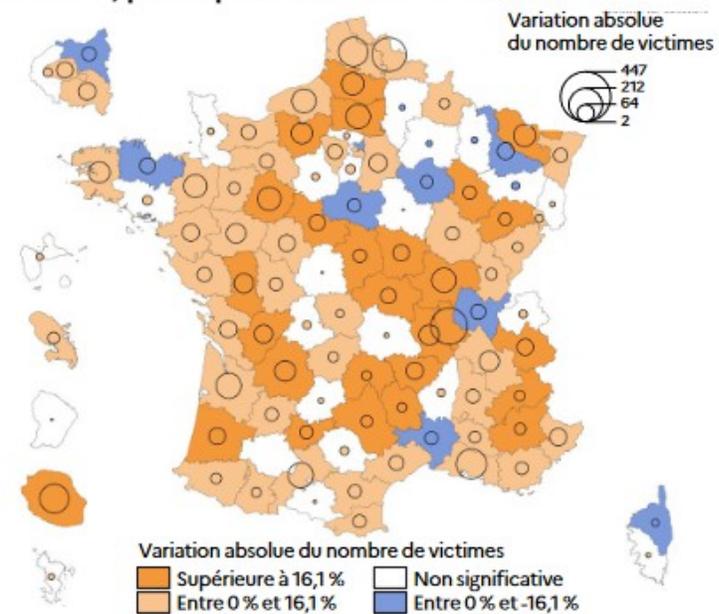


Lecture : En 2023, le nombre de victimes de coups et blessures volontaires contre des personnes de 15 ans ou plus dans le cadre familial enregistrés a fortement augmenté dans le Finistère par rapport à 2022. Dans les Hautes-Alpes, leur nombre a diminué mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit considérée comme statistiquement significative (voir l'encadré « Sources et Méthodes » pour davantage d'informations).

Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques communales de la délinquance enregistrée

Figure 6 – Évolution du nombre de victimes de violences sexuelles enregistrés entre 2022 et 2023, par département de commission



Lecture : En 2023, le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées a diminué en Haute-Corse par rapport à 2022. Dans la Haute-Vienne, leur nombre a augmenté mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit considérée comme statistiquement significative (voir l'encadré « Sources et Méthodes » pour davantage d'informations).

Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques communales de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie en 2022 et 2023.

Loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

Cette loi vise à combattre les inégalités entre hommes et femmes dans les sphères privée, professionnelle et publique.

Mesures phares de la loi du 4 août 2014 :

- inciter les pères à prendre un congé parental,
- conditionner l'accès aux marchés publics au respect par les entreprises de l'égalité professionnelle,
- protéger les mères isolées des impayés de pension alimentaire
- étendre à tous les champs de responsabilité le principe de parité.

Elle permet aussi de mieux agir contre les violences faites aux femmes : renforcement de l'ordonnance de protection et des infractions relatives au harcèlement...

Depuis 2017, de nombreux textes législatifs et réglementaires ont renforcé l'ensemble de ces champs.

Article 61 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

Cette loi vise à combattre les inégalités entre hommes et femmes dans les sphères privée, professionnelle et publique.

Elle a instauré pour les collectivités de plus de 20 000 habitant.es l'obligation de constituer un **rapport annuel sur la situation** en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, marque un engagement plus fort pour toutes les collectivités et EPCI de plus de 20 000 habitant.es en les incitant à rédiger un **plan d'action triennal** avant le 1er mars 2021.

Le rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Dans ce contexte, le ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, en partenariat avec le Centre Hubertine Auclert, a publié, dès 2016, un guide pour accompagner les collectivités dans la rédaction de ce rapport.

Parce que les collectivités sont des **actrices incontournables de la lutte contre les inégalités femmes-hommes**, il importe qu'elles se saisissent de cette obligation, à la fois en tant qu'employeur (en réduisant ces inégalités en leur sein) et tant que porteuses de politiques publiques, vis-à-vis de leurs administrés.

Le guide propose :

- de **penser l'organisation interne**, avec un chef de file, pour que ce sujet soit travailler de manière transversale dans tous les services
- de **faire l'inventaire et de valoriser** ce qui peut l'être pour renforcer les actions
- de **définir des orientations pluriannuelles** (en s'appuyant sur les expériences d'autres collectivités)



Les contrats locaux sur les violences sexistes et sexuelles

Contexte

- Égalité femmes/hommes, grande cause du quinquennat
- Mise en place progressive des contrats locaux contre les violences sexistes et sexuelles sur l'ensemble du territoire national, depuis janvier 2019
- A l'issue du Grenelle des violences conjugales (automne 2019) ces contrats comptent parmi les cinq mesures du 1^{er} plan national de lutte contre les violences conjugales

Les contrats locaux sur les violences sexistes et sexuelles

Objectifs

Favoriser un partage d'informations entre les acteurs du territoire :

- pour **repérer le plus en amont possible** les femmes victimes de violences au sein du couple
- pour **améliorer leur prise en charge**
- pour **coordonner les moyens existants et fluidifier le parcours des victimes**
- pour **développer une culture commune des violences sexistes et sexuelles** à l'échelle d'une commune ou d'un EPCI, afin de déployer des actions répondant aux besoins du territoire

Les contrats locaux sur les violences sexistes et sexuelles

Cadre de l'action

Echelon infra-départemental

Intégration des contrats locaux sur les violences sexistes et sexuelles à l'architecture des CLSPD et CISPD

Contrats déjà signés à Saint-Nazaire, Sainte-Luce sur Loire, Saint Herblain, Couëron, CA Pornic Agglo Pays de Retz, CC Sud Retz Atlantique

Les contrats locaux sur les violences sexistes et sexuelles

Partenaires

La préfecture et les services de l'Etat

Le Parquet

Les mairies et/ou intercommunalité du territoire concerné

Le Rectorat et le Diocèse

Le Conseil départemental

Les centres hospitaliers

Les partenaires associatifs

Les bailleurs sociaux...

Les contrats locaux sur les violences sexistes et sexuelles

Nature des engagements

Un travail partenarial

- Rôle de chacun défini à travers des fiches-action
- Interlocuteurs identifiés pour un travail en réseau
- Partage d'informations à caractère confidentiel

Des outils

- Outils de communication : recensement des interlocuteurs et démarches à suivre
- Désignation d'un référent au sein du CI-L-SPD
- Réunions régulières du réseau constitué

Des actions spécifiques

- Adoption de schémas d'organisation internes pour l'accueil et la prise en charge des victimes
- Définition de procédures et circuits entre les acteurs
- Facilitation du dépôt de plainte, y compris au sein du centre hospitalier

Merci de votre attention



Délégation départementale aux droits des femmes
et à l'égalité entre les femmes et les hommes de Loire-Atlantique
Valérie RICHAUD-TAUSSAC
valerie.richaud-taussac@pays-de-la-loire.gouv.fr

QUESTIONS





**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

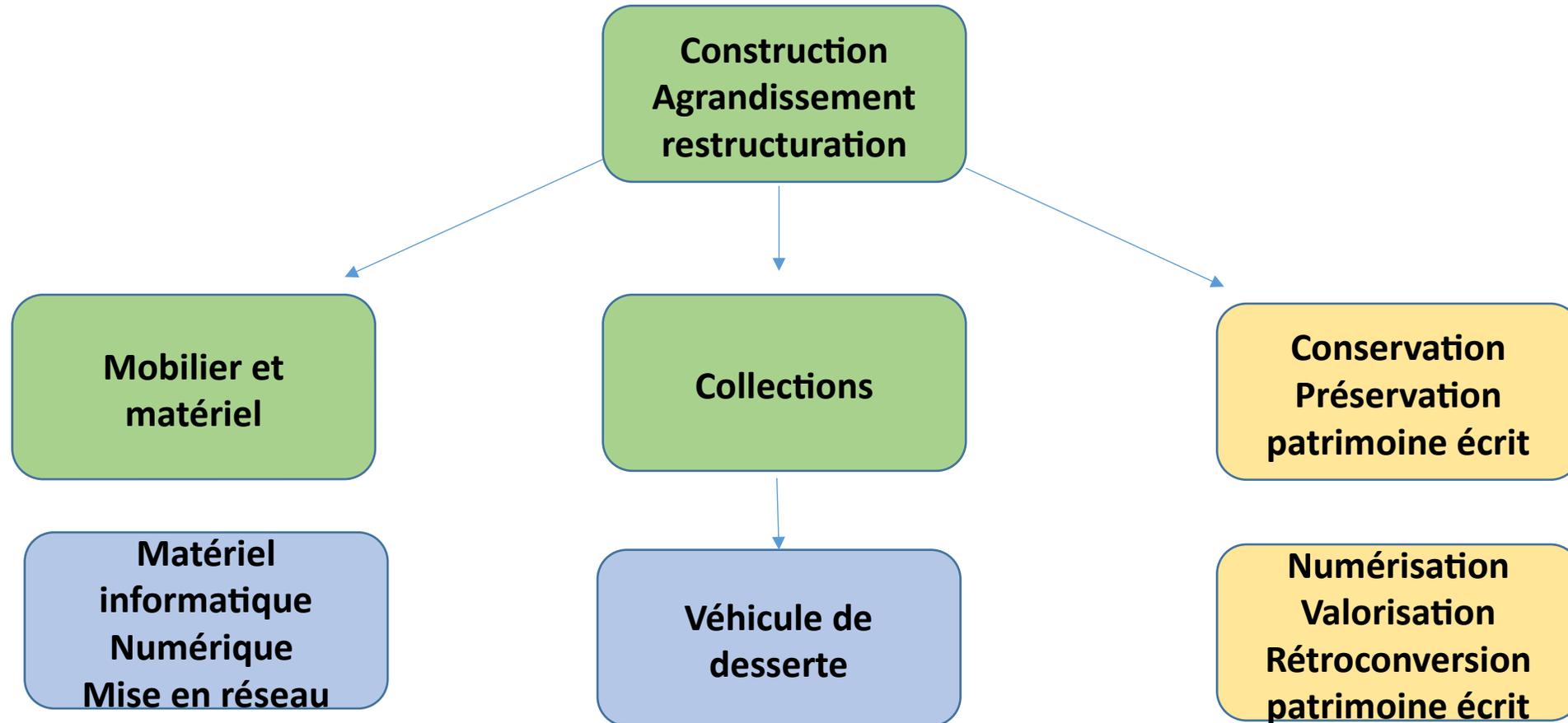
Direction régionale
des affaires culturelles
des Pays de la Loire

Des leviers pour le développement de la lecture publique en Pays de la Loire :

- Le Contrat Territoire Lecture**
- Le concours particulier pour les
bibliothèques de la Dotation Générale de
Décentralisation**

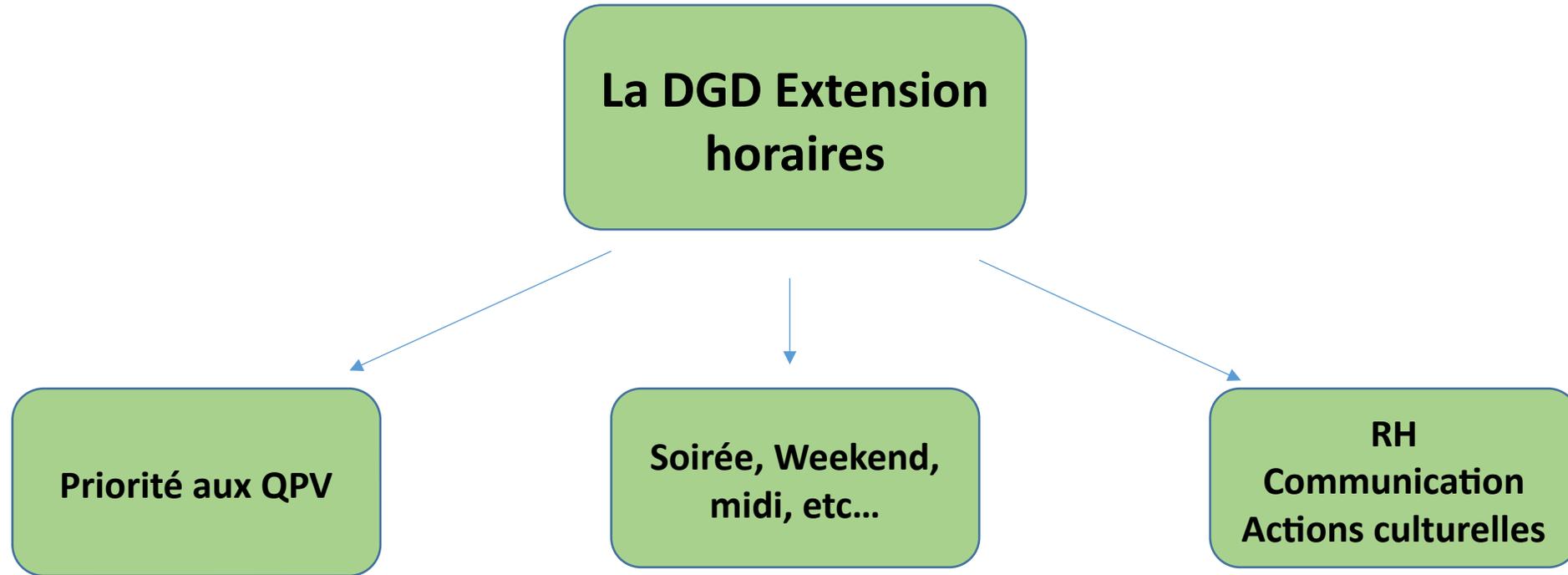
La DGD, un soutien à la création et à la modernisation des bibliothèques

- Un accompagnement complet en investissement pour un service public de qualité



Mais aussi une aide ponctuelle pour ouvrir plus et mieux les bibliothèques

La DGD, un soutien à la création et à la modernisation des bibliothèques



- Un accompagnement à l'extension et l'évolution des horaires d'ouverture des bibliothèques et médiathèques

Le préalable à un dépôt de dossier DGD

- **La rédaction du Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES)**

Un diagnostic, un plan d'actions et les moyens de fonctionnement pour y parvenir,

La recherche de la qualité des programmes, la diversité des services proposés, la répartition des surfaces entre les différents services (0,07m²/hab minimum), leur fonctionnalité, le respect des normes de sécurité et d'accessibilité, la qualité architecturale et de l'aménagement intérieur,

⇒ **Une amélioration du service de lecture publique.**

⇒ **Le suivi du projet en amont du dépôt de dossier par le Conseiller Livre – accompagnement et expertise métier.**

Les modalités d'intervention de l'Etat

- **Les dossiers DGD à constituer**

- Dépôt Dématérialisé sur Démarches Simplifiées avant le 30 avril : <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-thematique/Livre-Lecture/Dotation-generale-de-decentralisation-DGD>
- Dépôt du dossier : vérification de l'éligibilité du projet et des pièces au dossier, avis sur le contenu et les perspectives de fonctionnement à la hauteur de l'investissement programmé,
- Un taux d'aide validé en commission à la préfecture de région en fonction d'une stratégie régionale :
 - rééquilibrer l'équipement des territoires les moins dotés et structurer les réseaux,
 - soutenir la professionnalisation des bibliothèques et assurer ainsi la qualité des projets et du service public,
 - favoriser l'accessibilité de la lecture publique selon les rythmes de vie des usagers,
 - encourager la qualité architecturale et le développement durable.

CONTACTS CONSEILLER LIVRE ET LECTURE DRAC PDL

- Séverine Boullay pour Nantes Métropole

Severine.boullay@culture.gouv.fr

- Cyrille Clavel pour le reste de la Loire Atlantique

Cyrille.clavel@culture.gouv.fr

Mail générique :

livre.paysdelaloire@culture.gouv.fr

QUESTIONS





**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci pour votre attention

Pour toute question, ou suggestion de sujet à inscrire à l'ordre du jour d'un webinaire, vous pouvez contacter :

Béatrice CHARRIER, chargée de projet soutien aux territoires,
préfecture de la Loire-Atlantique

pref-appui-territoires@loire-atlantique.gouv.fr

Retrouvez les supports des précédents webinaires sur le site internet de la préfecture :
<https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Appui-aux-territoires/Webinaires-d-information-aux-collectivites/Webinaires-d-information>